







DR/ DP ou DIP de :	Date de dépôt :		
Subdivision de :	<u>Demande d'attestation d'inscriptior</u> <u>à la taxe professionnelle (TP)</u>		
Subdivision de :		N° de dépôt:	
Identification du demande			
Nom et prénom ou raison sociale:			
Lieu d'activité :			
Domicile fiscal ou siège social:			
Activité :			
Date de début d'activité : ////	/-//// N° du Registre de commerce (RC) :	ville du RC:	
C N I ou carte de séjour n° : //_/_	_/// N° d′identification à la TP:////		
Tél. : Fa	x:E-mail:		
Objet de la demande			
- Création d'une personne physique o			
- Autre - préciser l'objet :			
<u>Pièces à joindre</u>			
Pe	rsonne physique ou morale déjà créée		
Le formulaire de la demande servi, daté et sig	gné.		
	Nouvelle personne physique		
- Une copie du contrat de bail légalisé et enr	egistré ;		
- Ou une copie du reçu de loyer légalisé par			
- Ou une copie du titre de propriété (Immer			
- Ou une copie de l'acte de domiciliation léga			
- Une copie de la CNI ou de la carte de séjou		П	
- one copie de l'autorisadon necessairé à l'ex	xercice de l'activité (si l'activité est réglementée).	<u> </u>	
	Nouvelle Personne morale		
Cas des Sociétés Anonymes (S			
Cas des Sociétés à Responsabi			
Cas des sociétés en nom collectif	et les sociétés en commandite		
- Une copie du contrat de bail légalisé et enr	egistré ;		
- Ou une copie du reçu de loyer légalisé par	le propriétaire ;		
- Ou une copie du titre de propriété (Imme	uble, droit au bail ou fonds de commerce);		
- Ou une copie de l'acte de domiciliation léga	alisé* ;		
- Une copie des statuts enregistrés ;			
- Une copie de la CNI, de la carte de séjour,	du passeport ou du registre de commerce (RC) de		
	uit le cas échéant pour les personnes morales non résidentes ;	_	
	xercice de l'activité (si l'activité est réglementée) ;		
- Une copie du procès verbal de nomination	du gérant s'il n'est pas nommé dans les statuts (pour les SARL).		

Cas des coopératives	Cas des organismes de placement collectif en valeurs mobilières "OPCVM"		Cas des sociétés mutualistes
 Une copie de la décision d'agrément telle que publiée au bulletin officiel; Une copie des statuts enregistrés; Une copie de la CNI du président; Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré; Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; Ou une copie du titre de propriété (immeuble, droit au bail ou fonds de commerce); Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*. 	 Une copie du règlement de gestion (fonds commun de placement) ou des statuts enregistrés (société d'investissement à capital variable); Une copie de l'acte d'agrément délivré par le conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM); Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré; Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; Ou une copie du titre de propriété (immeuble, droit au bail ou fonds de commerce); Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*. 		 Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré; Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce); Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*; Une copie des statuts enregistrés; Une copie de l'arrêté conjoint du ministre délégué au travail et aux affaires sociales et du ministre des finances; Une copie de la CNI du président du conseil d'administration de la société mutualiste.
Cas des Groupements d'Intérêt Economique « GIE »	Cas des établissements stables	;	Cas des sociétés concessionnaires de service public
 Une copie du contrat de groupement; Une copie de la CNI de l'administrateur du GIE; Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré; Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce); Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*. 	 Une copie du contrat de bail ou d'acquisition enregistré et légalisé; Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*; Une copie des statuts de la société mère, traduits le cas échéant; Une copie du PV de création de l'établissement stable; Une copie du marché; Une copie de la CNI, du passeport ou de la carte de séjour du représentant de l'établissement. 		 Une copie des statuts enregistrés; Une copie du contrat de concession; Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré; Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; Ou une copie du titre de propriété (immeuble, droit au bail ou fonds de commerce); Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*.
Cas des fonds créés par voie législative ou réglementaire - Une copie de l'acte de création du fonds.	Cas des sociétés exploitant les centres de gestion de comptabilité agréée - Une copie des statuts enregistrés ; - Une copie de l'agrément.		

* l'acte de domiciliation doit être établi par le propriétaire de l'immeuble ou du fonds de commerce ou bien par une personne inscrite aux rôles de la taxe professionnelle et qui ne soit pas elle-même domiciliée. L'acte de domiciliation doit mentionner les dispositions de l'article 93 du code de recouvrement des créances publiques.

NB: - Pour les sociétés de fait, il faut produire toute pièce désignant l'associé principal.

- Pour les autres formes juridiques d'entreprises, veuillez contacter le bureau d'accueil et de coordination.

RAPPEL:

- La déclaration d'existence (Modèle ADM050 pour les personnes morales et modèle ADP050 pour les personnes physiques) doit être souscrite dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date :
 - soit de leur constitution, s'il s'agit d'une société de droit marocain ou de leur installation, s'il s'agit d'une entreprise non résidente ;
 - soit du début de l'activité, s'îl s'agit de contribuables personnes physiques ou groupements de personnes physiques, ayant des revenus professionnels.
- La déclaration d'inscription au rôle de la Taxe Professionnelle (Modèle ADC061F) doit être souscrite dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date du début d'activité.

Α	Le	
Qualité du signataire :		
Control of the contro		
Signature :		